

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE - À la barre de l'Angolagate - Les bons vœux de Sarkozy - La foudre jupitérienne de Sarko - Bongo s'énerve (encore) - Une vérité qui dérange à Mayotte

→ P. 3 GUINÉE L'aube d'un espoir ?
En moins d'une semaine, de jeunes militaires ont assis leur pouvoir en Guinée.

→ P. 4 RWANDA La face cassée de la République (épisode 5) Évidemment, les autorités françaises « savaient » !
Alors que se préparent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril 2009, nous rappelons la complicité de la France dans cette tragédie. Ce mois-ci, la contribution de Jean-François Dupaquier, président de l'association Memorial international

→ P. 5 BURUNDI Un réveillon à la prison de Mpimba
L'irruption du journaliste Alexis Sinduhije sur la scène politique burundaise a eu pour effet d'inquiéter les vieilles figures politiques alors que se profilent les présidentielles de 2010. Sa popularité l'a conduit dans les geôles du pouvoir

→ P. 6 BURKINA FASO « Eux-mêmes savent qu'ils ne peuvent pas gagner »
Star du reggae burkinabé, SamsK le Jah est aussi journaliste de Ouaga FM. Son engagement lui vaut de nombreuses menaces.

→ P. 7 SÉNÉGAL Le temps de la révolte
Une « furie mollah », c'est le terme utilisé par le directeur de cabinet du président sénégalais, Abdoulaye Wade, pour qualifier la révolte des imams de la banlieue dakaroise.

→ P. 8 SOMALIE La chasse est ouverte
L'intervention militaire européenne aéronavale baptisée Atalante a démarré début décembre. Elle vise les pirates somaliens agissant dans le golfe d'Aden.

→ P. 10 TCHAD L'heure du bilan
Le mandat de l'EUFOR, la force européenne déployée au Tchad et en Centrafrique, à forte composante française, prendra fin, normalement, en mars 2009. Premier bilan.

→ P. 12 CENTRAFRIQUE La coopération militaire française, « au détriment des victimes »
Sous tutelle militaire française, les forces centrafricaines bénéficient toujours de l'impunité et les crimes se poursuivent.

Éditorial

Nuages sur l'An Neuf

On change d'année dans un climat qui a rarement été aussi délétère. La crise financière, largement prévisible mais que personne n'avait prévue parmi ceux qui nous chantaient les louanges du libéralisme comme horizon indépassable du monde où nous vivons, la recrudescence des conflits sans issue, comme des plaies qui ne pourront jamais se fermer parce que trop d'intérêts et de rancœurs les maintiennent ouvertes irrémédiablement, assombrissent nos pensées.

Il est très amer de constater que les grandes puissances, frappées dans leurs banques et leurs entreprises financières par le désastre engendré par les spéculations sans frein, voire les escroqueries de leurs héros traders, ne se sont pas vu imposer par le FMI et la Banque mondiale des plans d'ajustements structurels. Ces fameux plans avaient été sévèrement imposés aux pays sous-développés surendettés, avec les mesures drastiques qui ont étranglé leurs économies et jeté sur la route de l'exil des masses de miséreux, tout cela au nom de la saine gestion. La vertu prêchée par ces saintes institutions est à usage exclusivement des petits et des pauvres, comme on le sait depuis qu'il y a des religions. Celle de la finance ne fait pas exception à la règle.

L'ensemble de la dette des pays sous-développés est de 2 800 milliards de dollars. Quand on éponge quelques centaines de millions par-ci par-là, cela fait l'objet de commentaires extasiés sur la « générosité » des créanciers mais les pays qui en bénéficient doivent en retour offrir à la privatisation les secteurs rentables de leurs services publics. En revanche les États-Unis vont déboursier sans barguigner 700 milliards de dollars ainsi que les autres pays développés, au total 3000 milliards de dollars, pour parer aux destructions de capitaux qui ruinent en cascade leurs économies. Mais, en contre-partie, il n'y a pas d'assainissement sévère de prévu, comme de supprimer les paradis fiscaux. Plutôt que de reconnaître et de purger les vices du système, on va tout faire pour sauver celui-ci avec ses tares, parce que ce système financier mondial n'est pas destiné à favoriser la prospérité de tous les États mais à garantir les privilèges exorbitants de quelques-uns. Les guerres, dont la spéculation financière se nourrit et qu'elle alimente ont donc de beaux jours devant elles. L'année 2008 a vu flamber des conflits latents et tout d'abord le plus sanglant d'entre eux, celui qui ne cesse de ravager l'Est du Congo. On a pu parler de guerre du coltan pour ce conflit interminable dont l'aliment et l'enjeu sont l'exploitation de minerais hautement stratégiques car indispensables à l'industrie des outils de communication. En dix ans, quatre rapports de l'ONU ont dénoncé les acteurs de cette exploitation, sans aucun résultat. La population, soumise à la terreur, se jette sur les routes pour échapper aux travaux forcés, aux viols et aux massacres. Depuis trois mois, quelque 250 000 personnes sont venues augmenter le nombre des personnes déplacées à l'intérieur de la RDC, promises à un sort misérable. L'impuissance des 17 000 soldats de l'ONU (MONUC) présents dans le pays à protéger les populations est un scandale supplémentaire.

Cette inefficacité est due à l'absence de volonté et de cohésion dans la direction des opérations. Elle révèle l'hypocrisie des puissances qui dominent l'ONU. Les décisions vertueuses prises en haut lieu restent lettre morte sur le terrain, où l'on ferme les yeux sur la réalité des trafics et des exactions. Les enfants du Congo continueront cette année à creuser des galeries sommaires, qui s'écrouleront parfois en les ensevelissant, ils remueront des tonnes de terre pour extraire quelques grammes du précieux métal et pour quelques sous. Au-dessus d'eux toute une chaîne de spéculation fera se multiplier la richesse de ceux qui tiennent les armes et des multinationales qui négocient, transforment et utilisent cette matière première. La seule véritable urgence, c'est de secourir les actions qui baissent.

Odile Tobner

À la barre de l'Angolagate

Le 8 décembre, ce fut au tour des seconds couteaux du scandale de l'Angolagate de s'expliquer devant le tribunal. Accusé de recel d'abus de biens sociaux en acceptant un don de 100 000 francs de la part de Brenco, la société de Pierre Falcone, sous forme d'abonnements pour financer la revue de son syndicat, Georges Fenech, magistrat, ancien député UMP, a nié toute implication. Le syndicat, l'Association professionnelle des magistrats (APM), mouvement de droite créé à l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 dont il était président « s'interdisait de démarcher les entreprises risquant d'avoir des problèmes avec la justice, notamment celles de BTP à la grande époque des scandales sur les marchés publics ». Bien vu ! C'était sans doute plus sûr avec des trafiquants d'armes !

Mais Fenech n'est pas à une contradiction près : « Je n'étais pas chargé de faire une enquête sur ceux qui soutenaient mon combat (...) Je n'ai pas creusé davantage. »

Le coup de pied de l'âne est venu du principal accusé, Pierre Falcone qui jugeait que « 100 000 francs, c'était très peu. Au-delà de la cause de l'APM, je trouvais que la justice manquait cruellement de moyens ». C'était donc ça, une œuvre philanthropique !

À la barre de l'Angolagate (2)

Le 4 janvier, après trois mois d'audience, le tribunal correctionnel s'est intéressé au rôle de Jacques Attali dans l'Angolagate où il est accusé d'avoir usé de son influence pour torpiller un contrôle fiscal. Pierre Falcone aurait fait appel à Jacques Attali en novembre 1997, via l'avocat fiscaliste Alain Guilloux, parce que ZTS Osos, la société slovaque vendant les armes, faisait l'objet d'un redressement fiscal. (Un redressement de deux milliards de francs !) En échange d'interventions auprès d'Hubert Védrine, alors ministre des Affaires étrangères, Jacques Attali aurait touché 160 000 dollars via un contrat signé avec la Banque africaine d'investissement (BAI) par son cabinet-conseil pour instaurer du microcrédit en Angola, ce en quoi les enquêteurs n'ont vu qu'un « *habillage pour justifier sa rémunération* ».

Car le premier virement de 110 000 dollars est en fait versé par Brenco, société de Pierre Falcone, et non par la BAI. Jacques Attali dit l'avoir ignoré.

Le 14 novembre 1997, « *Pierre Falcone est venu me voir pour me parler des réformes qu'il était nécessaire de faire en Angola* », raconte-t-il à la barre. Le 16, un dimanche, il rencontre Alain Guilloux, l'avocat dont il est un « *ami qui habitait à côté et passait quasiment tous les dimanches matins chez moi* ». Une simple visite de courtoisie donc sauf que, le lendemain, la société de Jacques Attali faxe au cabinet Guilloux un projet de contrat triennal avec l'Angola, contre une rémunération annuelle de trois millions de dollars.

Un contrat jamais signé d'après Jacques Attali. Quant aux trois millions de dollars, « *il s'agissait d'obtenir pour Luanda une réduction de dette de 10 milliards de dollars* ». (AFP, 5 janvier 2009).

C'est fou comment un grand spécialiste comme Attali, qui, dans les médias, avait tout prévu (après-coup) de la crise financière mondiale ignore l'émetteur de certains virements à son profit.

Pourtant, n'importe quel citoyen sait qu'il doit justifier de ces revenus.

Les bons vœux de Sarkozy

Mais quel est donc le fond de la pensée de Bernard Kouchner sur la politique de son patron de président à propos du Darfour. Celui-ci, pour qui le Darfour était un dossier emblématique, qu'il se faisait fort de régler, est aujourd'hui passablement silencieux et même contraint de réciter la petite leçon de *realpolitik* de Nicolas Sarkozy en pleine commémoration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Pendant que Kouchner s'en prend courageusement à Rama Yade, Nicolas Sarkozy mène, cyniquement, une campagne diplomatique afin de sortir des griffes de la cour pénale internationale (CPI), le président Omar Al-Bachir accusé notamment de « *crimes de guerre, crime contre l'humanité et génocide* ». Alors que Sarkozy est nouveau sur la scène internationale, il veut nous faire croire qu'Al-Bachir peut tenir des promesses de paix et qu'il est capable de gestes sérieux dans un conflit qui dure depuis 2003. Si des résultats étaient avérés dit-il, la France ne s'opposerait donc pas à l'application de l'article 16 des statuts de la cour pénale internationale (CPI) qui autorise une suspension des poursuites pour les dix chefs d'accusation visant Al-Bachir.

Pour toute réponse, le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno Ocampo, a présenté, le 3 décembre dernier, un rapport virulent contre le président soudanais devant le Conseil de

sécurité de l'ONU. La charge est violente et la réponse cinglante à la manœuvre de Sarkozy : « *Le génocide se poursuit* », « *Le président Al-Bachir a commis des crimes par l'intermédiaire de membres de l'appareil d'État, de l'armée et des milices janjawids (...) Il est au sommet de la structure hiérarchique de l'État, qu'il dirige personnellement, et assure l'intégration des milices janjawids au sein de cette structure* ». Le rapport constate aussi que les deux responsables dont la Cour réclame depuis avril 2007 l'arrestation, Ahmed Haroun, ministre soudanais aux affaires humanitaires, et le chef de milice janjawid Ali Kushayb, sont toujours en liberté. Une question demeure : quel intérêt la France peut-elle retirer de cette manœuvre ?

La foudre jupitérienne de Sarko

Lors de la commémoration du 60^e Anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, à l'Élysée, le lundi 8 décembre 2008, le président Sarkozy a déclaré : « *Je dis, aujourd'hui, que le Président Mugabe doit partir, que le Zimbabwe a suffisamment souffert, (...). Il est temps de dire à M. Mugabe : "Vous avez assez pris en otage votre peuple, les habitants du Zimbabwe, le droit à la liberté, à la sécurité et au respect". Il doit partir.* »

Toujours cette « franchise » de Nicolas Sarkozy quand il parle aux Africains, à certains Africains. Rappelons en effet que sans aller jusqu'à une injonction aussi comminatoire, la seule allusion à la mauvaise gestion de certains dirigeants africains, non désignés nommément, a coûté son siège ministériel à Jean-Marie Bockel.

On peut par ailleurs se demander quelle est la valeur opératoire de cette objurgation. Que Mugabe décide illico d'obtempérer, foudroyé par le bannissement sarkozien ? Sinon à quoi peut servir cette posture ? C'est tout le style du Président : brandir une foudre aussi jupitérienne que fantasmagorique à tout propos et hors de propos, contre les schizophrènes, contre les incendiaires de voitures, ... il faut « tonner contre », comme le notait Flaubert du bourgeois verbeux de son époque. Cela impressionne les foules particulièrement à l'heure du tout-communication.

Dans ce discours, sans la moindre élévation de pensée, le président Sarkozy n'a pas rappelé à tout un chacun le respect des Droits de l'homme, mais il s'est posé en représentant du Bien, stigmatisant sélectivement ses cibles : le 11 septembre, « *la barbarie dans ce qu'elle a de plus igno-*

ble », l'excision, mais oubliant les enfants qui creusent dans les mines de coltan, les fillettes, esclaves de maison chez les riches dans Paris même, les jeunes hommes jetés à la mer sur les navires des passeurs, les manifestants tirés à balle réelles chez certains de ses amis... La litanie de la barbarie est infinie. Non, il s'est contenté d'écarter l'aspect étroitement vindicatif, par le petit bout de la lorgnette.

Bongo s'énerve (encore)

C'est la lettre ouverte, publiée, le 8 décembre, par une dizaine d'ONG réunie dans le collectif des acteurs libres de la société civile gabonaise et réclamant des comptes à Omar Bongo sur la gestion financière du pays depuis plus de 40 ans, qui a mis le feu aux poudres. Il se dit qu'Omar Bongo n'a pas du tout apprécié de se voir traiter publiquement de voleur. La réaction ne s'est pas fait attendre. Les 30 et 31 décembre dernier, la police gabonaise rafle, dans une mise en scène digne de l'anti-terrorisme, deux journalistes, plusieurs figures de la société civile gabonaise dont Marc Ona, coordinateur de la plateforme Publiez ce que vous payez (PWYP-Gabon) et Gregory Ngoua Mintsia, plaignant aux côtés des ONG Transparency International France et Sherpa, dans la plainte des « biens mal acquis » (BMA) contre Omar Bongo. La France « *suit attentivement la situation* » a indiqué le Quai d'Orsay. « *On comprend qu'il y a sept personnes qui ont été interpellées. Elles l'ont été dans une procédure judiciaire respectueuse du droit national. À la fois, on considère qu'il faut respecter les procédures de justice et on rappelle l'attachement qu'on a partout au rôle de la société civile* », a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Éric Chevallier.

On comprend surtout, dans cette déclaration lénifiante, que les autorités françaises ne vont pas enquiquiner un ami aussi cher qu'Omar Bongo. Qu'elles se contenteront de la version officielle gabonaise « *respectueuse du droit national* ». Alors même que la légalité de ces arrestations est sujette à caution et que le 6 janvier, on ne connaissait toujours pas le motif officiel de leur arrestation.

Pire, c'est le procureur de Libreville, neveu d'Omar Bongo, qui est à la manoeuvre alors qu'il est visé par une plainte de détournement de fonds déposée par deux des personnes arrêtés.

Nous apprenions le même jour que Georges Mpage avait été torturé dans les sous-sols de la police judiciaire de Libreville.

Seul l'ambassadeur des États-Unis au Gabon a réagi en rendant visite aux prisonniers le 6 janvier.

GUINÉE

L'aube d'un espoir?



En moins d'une semaine, de jeunes militaires ont assis

leur pouvoir en Guinée sans rencontrer de résistance, les Guinéens semblant surtout pressés d'être débarrassés des acteurs du « système Conté » qui a prévalu pendant vingt-quatre ans.

La Guinée Conakry a été le premier pays de l'Afrique occidentale française (AOF) à accéder à l'indépendance, en septembre 1958, grâce au « non » opposé à la « Communauté » proposée par de Gaulle. Cette communauté ne vécut que deux ans avant les indépendances de 1960. Mais de Gaulle garda pour Sékou Touré une haine tenace et tout fut fait pour saboter le jeune État. La dérive tyrannique et sanguinaire de Sékou Touré qui s'ensuivit est connue. Après un semblant de rapprochement en 1963, la Guinée rompit totalement avec la France de 1965 à 1975. Giscard et Sékou Touré renouent alors des relations. À la mort de Sékou Touré en 1984, un coup d'État militaire amène au pouvoir le colonel Lansana Conté, ancien sergent de l'armée française avant 1958. Il restera 24 ans au pouvoir jusqu'à sa mort le 23 décembre 2008. Sous sa présidence, la Guinée sombre totalement dans la corruption et sa population dans la misère. Le régime réprime les tentatives de putsch et les émeutes populaires, comme celles de janvier 2007 (*Billets d'Afrique* n°165), qui se soldèrent par plusieurs centaines de morts.

À la mort de Lansana Conté un coup d'État militaire vient de porter au pouvoir le capitaine Moussa Dadis Camara à la tête du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD). Celui-ci commence par mettre à la retraite 22 généraux, nomme comme Premier ministre Kabiné Komara, qui a la confiance des syndicats et de la société civile. Il a proclamé sa volonté de débarrasser la Guinée de la corruption qui gangrène sa classe dirigeante, mais aussi de revoir les accords avec les multinationales minières, essentiellement russes et canadiennes, qui exploitent en particulier la bauxite, dont la Guinée est le deuxième producteur mondial. Il est étrange en effet que la bauxite exportée massivement (17,4 millions de tonnes en 2001) ne rapporte à l'État que quelque 120 millions de dollars par an, alors que, du temps où l'État guinéen en était l'exploitant - et bien que la production ait doublé

en 24 ans -, la bauxite rapportait alors 300 à 500 millions de dollars par an. En cause le prix d'achat dérisoire accordé aux compagnies et le peu d'impôts qu'elles versent, grâce à diverses pratiques illicites. La tâche est gigantesque mais, cinquante ans après l'indépendance, tout est à faire pour doter la Guinée de l'État riche et développé qu'elle devrait avoir eu depuis longtemps.

La Françafrique se met en branle

En attendant, on voit s'esquisser le schéma français classique : avant Conakry, Alain Joyandet, premier responsable occidental à rencontrer la junte, s'est d'abord rendu à Dakar chez son obligé, le président sénégalais, Abdoulaye Wade avec qui il a concocté le contenu de ce séjour guinéen. Il faut rappeler qu'une semaine auparavant, c'est de Paris que Wade avait appelé la junte militaire à ne pas s'éterniser au pouvoir. C'est aussi de Paris, en flagrante contradiction avec la position de l'Union africaine que Wade a demandé à la communauté internationale de soutenir les nouveaux dirigeants guinéens. La Françafrique est en marche : la junte guinéenne a pu entamer « sa tournée d'explication » dans les capitales d'Afrique de l'Ouest grâce à l'avion affrété « gracieusement » par Wade. Mais plusieurs fois annoncé à Conakry, Wade a finalement renoncé à s'y rendre face aux fortes pressions internes et externes. Dans le même temps, on nous enfume en réclamant des élections. Alain Joyandet s'en contrefiche. Ce qui compte dans le contexte actuel, pour toutes les puissances qui guignent les énormes richesses du pays, c'est de garder la main sur le processus, de sorte à engranger le maximum de contrats avec la junte. Pour ce faire, Joyandet va promettre aux putschistes (au moins) deux choses : les aider à desserrer l'étau diplomatique international et leur trouver de généreux « donateurs » qui vont financer le processus électoral à venir. Que du classique, quoi ! Cette visite de Joyandet constitue un premier test pour vérifier la solidité du pouvoir de Dadis Camara et de son équipe. Dans une brève déclaration à l'aéroport de Conakry, Joyandet a aussi indiqué qu'il venait en Guinée pour « *faire passer un message à destination du peuple de Guinée et (...) lui confirmer que le peuple français (était) à ses côtés dans les moments difficiles* » mais aussi « *pour faire d'abord l'examen de la situation avec les responsables du pays et indiquer quelles sont les recommandations de la communauté internationale et de la France, dans l'intérêt évidemment de la Guinée et de son peuple* ». Évidemment.

Odile Tobner & Sisulu Mandjou Sory

FRANCE RWANDA

Evidemment, les autorités françaises «savaient»!



Alors que se préparent les commémorations des quinze ans du génocide des Tutsi rwandais en avril 2009, nous rappelons la complicité de la France dans cette tragédie. Ce mois-ci, la contribution de Jean-François Dupaquier, président de l'association Memorial international

A la veille de la quinzième célébration du génocide des Tutsi et du massacre politique des démocrates hutu au Rwanda, il peut sembler paradoxal qu'on s'interroge encore sur ce que les autorités françaises savaient du projet génocidaire avant sa mise en œuvre, et le cas échéant, depuis quand. La question paraîtrait incongrue dans les pays anglo-saxons où une importante production éditoriale, très documentée, sur « les responsabilités de la France » fait considérer le débat comme clos.

En France même, face à une opinion publique taraudée par le doute, la Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, dite mission parlementaire Quilès, a tenté de refermer la plaie. Après avoir obtenu communication de nombreuses archives (mais pas toutes) et entendu les principaux témoins français de la crise (loin d'avoir tous dit la vérité), les députés ont produit un rapport qui fait clairement apparaître que l'intervention « militaro-humanitaire » française à partir d'octobre 1990 a été accompagnée de mises en garde précises.

Dès le 10 octobre, le colonel René Galinié, attaché de Défense à l'ambassade de France à Kigali, écrit : « *Il est à craindre que ce conflit finisse par dégénérer en guerre ethnique* ». Le 24 octobre 1990, il appréhende « *l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsis – 500 000 à 700 000 personnes –, par les Hutus, 7 millions d'individus (...)* » (page 134 du rapport). Une prescience remarquable. Georges Martres, ambassadeur de France au Rwanda (de 1989 à 1991), écrit de son côté le 15 octobre 1990 : « *La population rwandaise d'origine tutsi*

(...) compte encore sur une victoire militaire (...). Cette victoire militaire, même partielle lui permettrait d'échapper au génocide. » Le 17 décembre suivant, l'ambassadeur indique encore : « *La radicalisation du conflit ethnique ne peut que s'accroître (...)* ».

Inutile de multiplier les citations. Même Hubert Védrine reconnaîtra devant la mission qu'on pouvait « *se demander si la France (...)* avait été bien inspirée de s'engager à ce point (...) et estimer maladroitement une politique aussi interventionniste » (page 190). Une appréciation que l'ancien bras droit de François Mitterrand semble avoir, depuis lors, oubliée, voire balayée...

« *La France a accepté elle-même de se laisser piéger* », écrit la mission au détour de la même page, même si Paul Quilès a fait rédiger *in fine* des conclusions nuancées.

Un détail

Depuis 1998, de nouvelles sources d'archives ont confirmé que les autorités françaises ont été constamment informées de la tentative du régime Habyarimana d'apporter une solution « finale » au « problème tutsi ». De son côté, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a documenté, notamment au fil des audiences du procès fleuve « Bagosora et al », l'existence d'une conspiration pour l'extermination des Tutsi qui a pris sa source en décembre 1990 et s'est poursuivie ensuite, mois après mois. Si malgré plusieurs témoignages majeurs de « repentis » les juges d'Arusha n'ont pas estimé suffisants ces éléments pour retenir l'implication « *d'entente en vue de commettre le génocide* » dans le verdict de première instance, on le doit à un « petit détail » auquel les diplomates français n'ont pas été étrangers lors de la rédaction de la résolution 955 du Conseil de sécurité instituant le TPIR : le mandat du Tribunal pénal international ne lui permet pas de retenir des faits incriminants antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Comme par hasard, il s'agit de la date-butoir où les militaires français devaient – en principe – tous avoir quitté le Rwanda en vertu des accords d'Arusha !

Une guerre médiatique depuis 1990

Pourquoi, aujourd'hui, faut-il rappeler des vérités – hier élémentaires et aujourd'hui insidieusement occultées – sur la responsabilité des autorités françaises dans le soutien aveugle, constant, et hélas terriblement effica-

ce, à un régime de type nazi qui s'est servi du « parapluie » militaire français pour peaufiner l'organisation du génocide de 1994 ? Tout simplement parce qu'une guerre médiatique, elle-même initiée par des gendarmes, des officiers de différents services, des officines, des cabinets noirs, se poursuit depuis 1990 pour masquer à l'opinion publique française – à elle seule – les responsabilités d'un tout petit groupe d'hommes autour de François Mitterrand et d'une coterie de gradés tout aussi irresponsables, jouant au Rwanda un scénario d'intervention coloniale.

Comme le rapport Quilès le relate, c'est dès le mois d'octobre 1990 que des diplomates et militaires français décident de relever le défi d'une « guerre médiatique » contre le FPR. Cette « guerre de l'ombre », où des Français combattent en première ligne, est particulièrement documentée lors de l'opération *Amaryllis* puis de l'opération *Turquoise*. Elle sera finalement relancé à l'aube du XXI^e siècle avec le retentissant blog du colonel Hoggard et son livre « Les Larmes de l'honneur » qui inaugurent un cycle particulièrement actif de colloques au public plutôt louches, d'ouvrages de commande plutôt racistes et de mobilisation de réseaux médiatiques plus ou moins stipendiés.

Une affaire Dreyfus

Les animateurs de ces cabinets noirs n'ont rien appris, ni rien oublié : au moment de l'affaire Dreyfus, l'état-major français n'avait pas agi autrement, avançant que l'honneur de l'armée, élevé au rang du sacré, justifiait toutes les manipulations, y compris la condamnation d'un innocent. Mais comme dans les années 1890, ce n'est pas de l'honneur de l'armée française qu'il s'agit au Rwanda, simplement de l'OPA d'une poignée d'officiers prêts à toutes les désinformations pour dissimuler soit des stratégies personnelles, soit des erreurs, des connivences, voire des complicités avec les architectes du génocide.

Le fait d'une petite douzaine d'hommes, à comparer aux 3 000 à 4 000 militaires étant intervenu au Rwanda entre 1990 et 1993, et dont l'immense majorité a agi honorablement. Ce qui reste à démontrer, inlassablement. Tandis que, comme lors de l'affaire Dreyfus, les étrangers, décidément mieux informés, s'étonnent, s'indignent ou se moquent de nos déchéments...

Jean-François Dupaquier

BURUNDI

Un réveillon à la prison de Mpimba

 L'irruption du journaliste Alexis Sinduhije sur la scène politique burundaise a eu pour effet d'inquiéter les vieilles figures politiques alors que se profilent les présidentielles de 2010. Sa popularité l'a conduit, le 3 novembre dernier, dans les geôles du régime.



Alexis Sinduhije, journaliste burundais, fondateur du Mouvement pour la démocratie et la sécurité (MSD) et candidat à l'élection présidentielle de 2010.

Alexis Sinduhije s'apprêtait à diriger une réunion de son Mouvement pour la démocratie et la sécurité (MSD), au centre de Bujumbura, lorsque la police l'interpella avec quelques autres militants. Aussitôt qu'il fut incarcéré, pendant une dizaine de jours, au commissariat central, avant d'être transféré dans la sinistre prison de Mpimba, la justice Burundaise fit preuve de célérité, puisque sous le chef d'accusation de « *réunion irrégulière et outrage au chef de l'État* », son procès débuta dès le début du mois de décembre. Brièvement certes, Alexis récusant lui-même ses « juges », de jeunes stagiaires en droit sans aucune formation. De retour dans sa prison, il y attend désormais la reprise des audiences, sans que sa situation ne suscite de grandes réactions des partenaires internationaux du Burundi du président Pierre Nkurunziza. Pourtant, l'enjeu politique est majeur pour le pays dans son entier, car Alexis, sur la base d'une immense popularité, entretenait de très sérieuses chances de victoire aux élections présidentielles de 2010. Mais dans un paysage politique aux figures immuables, son irruption sur la scène nationale avait de quoi inquiéter plus d'un, voire de bousculer certains des tragiques pactes régionaux.

Un journaliste brillant

Issu de la radio publique burundaise, Alexis Sinduhije fonde, en 2001, sa propre station, la Radio publique africaine (RPA) à Bujumbura. Aussitôt, la tonalité éditoriale de l'antenne étonne. Il faut dire qu'au Burundi, ravagé par une interminable guerre civile aux relents ethniques, sa liberté de parole, la hauteur de ses opinions et sa dénonciation du processus politique à l'origine de la guerre lui ont valu rapidement une immense notoriété et beaucoup de respect. Une reconnaissance consacrée

par le prestigieux prix de « La liberté de la presse », attribué en 2003 par le Comité international de protection des journalistes à New York. En quelque sorte protégé par le processus de sortie de crise d'Arusha (2000) et les gouvernements mixtes de transition, c'est paradoxalement après l'apparente réussite des élections de 2005 et la victoire de Pierre Nkurunziza que ses ennuis s'aggravèrent. Arrestations des journalistes de la radio, interdictions régulières d'émettre, contraintes diverses et variées : de toute évidence les critiques d'Alexis sur l'action gouvernementale pouvaient déranger, mais bien plus encore, car c'est d'une vision politique sur l'avenir du Burundi dont il s'agissait. Alexis franchit le Rubicon en décembre 2007 en créant son propre parti, le MSD, prônant une vision politique anti-ethnique, arc-boutée sur la paix et le développement du Burundi hors de toute tutelle étrangère, une doctrine placée dans la lignée de Louis Rwagasore, « père de la Nation » assassiné en 1961. Mais le gouvernement se refusa jusqu'à maintenant d'octroyer au MSD un agrément officiel, un refus à l'origine de cette accusation de « réunion irrégulière » qui pourrait bien coûter jusqu'à dix ans de prison à Alexis et quasi certainement sa participation aux élections de 2010. Paradoxalement, le Burundi a disparu de la une des grands journaux depuis le succès démocratique des élections de 2005 et la signature régulière d'accords de paix avec la dernière rébellion en activité (Palipehutu FNL). C'est un fait : le pays s'est sécurisé, avec une tendance « policière » certaine, tant l'intégration des rebelles FDD dans la nouvelle police fut pléthorique. Mais la stagnation économique et le recul des libertés politiques consacré par de multiples arrestations arbitraires, sont de vraies sources de préoccupation pour l'avenir. Car depuis trois ans la pauvreté a encore progressé et

en certaines régions la situation humanitaire reste critique, si bien que beaucoup mettent en question les compétences mêmes de l'actuel président. Pourtant celui-ci a su gagner des alliances notables, comme avec le Rwanda de Paul Kagamé (un rapprochement concrétisé par la visite de Paul Kagamé à Bujumbura en août dernier et la récente signature de la construction d'une route express Kigali-Bujumbura financée par la Banque africaine de développement). Cet axe politique pèse déjà dans l'équilibre de la sous-région.

Mais Pierre Nkurunziza a su retrouver la confiance d'autres protecteurs, ainsi l'aide internationale s'est accrue par un retour des financements français, à travers la signature, en 2006, du Document cadre de partenariat France Burundi (DCPFD), conditionnant pour quatre ans une aide financière articulée autour de la restauration de l'état sur le territoire burundais. Ainsi Paris est-il devenu l'un des principaux bailleurs de fond bilatéraux du pays (avec la Belgique), sous forme de prêts et d'aides à des projets de développement, assujettis aux efforts de gouvernance du pays. Dans ce contexte, on imagine le poids que pourrait représenter une vraie pression diplomatique du quai d'Orsay pour la libération d'Alexis Sinduhije et son intégration dans le paysage politique burundais. Mais oubliant les exigences de respect des libertés fondamentales formulées dans le DCPFD, la France ne semble pas gênée outre mesure par la dérive autoritaire du régime... Hélas, il faut redouter que – comme certains de ses glorieux prédécesseurs des Grands Lacs (Louis Rwagasore/ Patrice Lumumba – la philosophie panafricaine d'Alexis Sinduhije ne soit pas programmée dans l'avenir que les gouvernants régionaux et occidentaux actuels destinent à la sous-région.

Isabelle Méricourt

BURKINA FASO

« Eux-mêmes savent qu'ils ne peuvent pas gagner »



Star du reggae burkinabé, SamsK le Jah est aussi

journaliste de Ouaga FM. Ses émissions battent tous les records d'audience dans la capitale. Son engagement lui vaut de nombreuses menaces et intimidations directes. Il participait, le 13 décembre à Ouagadougou, au 10^e anniversaire de l'assassinat de Norbert Zongo.

BDA – Beaucoup de responsables politiques et de responsables d'organisations de la société civile vous perçoivent comme un symbole pour la jeunesse burkinabé. Votre engagement politique vous a valu de nombreuses menaces. Cela ne vous dissuade pas de continuer ?

SamsK – C'est vrai, avec toutes les pressions, la voiture incendiée, les menaces de mort, les gens ne comprennent pas pourquoi je continue. Il y en a qui pensent que c'est idiot de vouloir tenir tête. Mais, je ne tiens pas tête : j'essaie d'être en harmonie avec moi-même.

J'ai une maman qui prie beaucoup, qui croit en certaines valeurs, de même que mon père, et on a été élevé comme ça. Chez les Mossi, quand tu es petit, on te dit que tu ne dois pas reculer devant la peur, et que tu dois refuser l'injustice. Il y a même une devise en moré (langue de l'ethnie Mossi, ndr) qui dit que l'homme digne préfère la mort à la honte. Ce sont autant de petits éléments avec lesquels on a grandi. Dans mon parcours scolaire et universitaire, j'ai eu la chance de rencontrer des professeurs qui ont été aussi des éducateurs et qui nous ont enseigné le sens de la dignité. J'ai le souvenir d'un professeur qui disait qu'il y a des gens qui rentrent dans l'histoire à reculons et qu'il ne faut pas être de ces gens-là. Il faut entrer dans l'histoire de face. Aujourd'hui, la peur ne me fera pas reculer même si l'ennemi est puissant.

On me fait quand même porter un lourd fardeau quand on dit que je représente un symbole pour la jeunesse burkinabé. Dieu merci, il y a beaucoup de jeunes qui partagent aujourd'hui les mêmes vibrations que

moi. Des vibrations que j'ai peut-être la chance de pouvoir transmettre à travers mes émissions et ma musique.

Mais je ne crache pas là-dessus non plus, dans la mesure où ça permet à des gens d'avoir foi en quelque chose.

*C'est d'ailleurs ce que Norbert Zongo a représenté pour beaucoup d'entre nous. Grâce à lui, beaucoup de jeunes se sont intéressés à la lecture des journaux, chose qui n'était pas la plus partagée et plutôt réservée à une certaine catégorie de fonctionnaires et de cadres. Mais grâce à Norbert Zongo et son journal *L'Indépendant*, beaucoup de jeunes se sont intéressés à la lecture dans les établissements d'enseignement secondaire. Avec sa façon d'écrire, de dénoncer, beaucoup se sont reconnus en lui. Et c'est une raison pour laquelle son assassinat a fait l'effet d'un tremblement de terre au Burkina.*

BDA – Pourquoi de nombreux artistes ont rejoint, dix après, le mouvement populaire autour du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques (CODMPP exigeant que justice soit faite pour Norbert Zongo et les autres victimes d'assassinats politiques ?

SamsK – En fait, on a cru en notre justice. On a cru au pouvoir en place quand, au lendemain de l'assassinat de Norbert Zongo, il y a eu une Commission d'enquête internationale. On nous a dit que le dossier allait être instruit. Mais avec le temps qui passe, et surtout avec le non-lieu prononcé l'année dernière, on réalise. Aujourd'hui que nos voix portent, je me dis que ça aurait pu nous arriver aussi. C'est maintenant ou jamais que nous devons faire comprendre que nous souhaitons une autre gouvernance. Si on ne fait rien, ça ira de mal en pis. Il ne faudrait pas qu'un jour on nous dise « vous aussi, vous auriez pu faire quelque chose mais vous n'avez rien fait ».

BDA – Qu'attendez-vous de la France et des Français ?

SamsK – On sait que le système ici est mis en place et entretenu par la France. Quand la tension a commencé à monter, bien que je n'ai pas les éléments, il en est ressorti que, de façon ouverte, la France soutenait le système en place ici.

Je souhaiterais donc que la jeunesse française prenne la mesure des choses et se dise que d'où elle est, elle peut apporter



SamsK le Jah, dans les locaux de Ouaga FM, déc 2008, photo T.Borrell

une contribution à l'instauration d'une vraie démocratie dans les pays africains, dans les pays francophones précisément. Mais quand on regarde un peu le système franc africain, on se dit souvent qu'on se bat contre une mafia. Et une mafia c'est compliqué, parce qu'on ne sait pas qui fait quoi : qui est la tête et qui est la queue. C'est donc grâce au travail d'information mené par des associations comme Survie, Human Rights Watch et d'autres ONG que les Français prendront conscience de ce que nous subissons. Le plus important c'est que l'information passe. Il faut arriver à mettre les gens face à eux-mêmes. Je pense qu'il y aura des répercussions positives pour l'Afrique si aujourd'hui les jeunes Français réalisent qu'ils peuvent, dans une certaine mesure, agir pour dénoncer un système, la Françafrique, qui protège des dictateurs en Afrique. Quand je prends le cas spécifique de l'affaire Norbert Zongo, la France, au temps fort de la crise, a fourni du matériel militaire et policier pour renforcer la répression contre le peuple qui réclamait justice et vérité. On comprend tout ça : aujourd'hui, on a un chef d'état qui fait l'affaire de la France dans la sous-région ; tous les éléments sont là.

BDA – Peut-on être optimiste malgré tout ?

SamsK – Si on se bat, c'est qu'on est optimiste, sinon on aurait baissé les bras et fait comme tout le monde : laisser tomber en se disant « de toute façon on ne peut rien changer ». Moi j'aime à le dire : c'est maintenant que le combat commence, il ne faut pas baisser les bras, sinon c'est leur montrer qu'ils ont gagné.

Mais eux-mêmes savent qu'ils ne peuvent pas gagner.

Propos recueillis par Thomas Borrell

SÉNÉGAL

Le temps de la révolte



Une « furie mollah », c'est le terme utilisé par Babacar Gaye,

le directeur de cabinet du président sénégalais, Abdoulaye Wade, pour qualifier la révolte des imams de la banlieue dakaroise face à la hausse des factures d'électricité.

Le 6 décembre dernier, les populations de Guédiawaye, département populaire de la région de Dakar, sous la conduite de leurs imams, ont effectué une marche très suivie pour protester contre la hausse vertigineuse des factures d'électricité et la cherté de la vie. Une situation inédite au Sénégal car les imams, réputés alliés du régime pour la plupart, sont toujours restés dans leurs mosquées. Wade et son fils s'étant toujours montré généreux à leur endroit grâce à une distribution très ciblée de billets de banque lors des fêtes musulmanes. Le pouvoir sénégalais a bien dépêché une délégation parlementaire pour discuter avec les imams et les ramener à la raison mais les députés du parti présidentiel ont rebroussé chemin sous les huées. Le président Wade après avoir « neutralisé » certaines confréries sénégalaises voit donc une nouvelle contestation apparaître portant des revendications populaires. L'opposition, quant à elle, absente de l'Assemblée nationale reste à la marge alors que le climat politique est très tendu. Fin décembre, des manifestations spontanées, à Kédougou, à 700 km de Dakar, au sud-est du Sénégal s'est soldé par deux morts et plusieurs blessés. Dans cette région connue pour ses mines d'or et ses marbres, la seule chose partagée reste la misère. Les populations qui s'estiment abandonnées s'interrogent évidemment sur la répartition de ces richesses. Les victimes de cet accès de fièvre auraient été, selon le porte-parole du gouvernement, piétinées avant qu'une autopsie ne vienne confirmer la mort par balles d'au moins un des deux manifestants. La presse sénégalaise évoque aussi des cas de tortures pour venir à bout des manifestants alors que les organisations des Droits de l'homme tirent la sonnette d'alarme sur les exactions des forces de l'ordre dans un contexte de grave crise économique. Une crise aggravée par la mauvaise gouvernance et la dilapidation des ressources publiques.

Le Sénégal en banqueroute s'est donc tourné vers la France, obligée de voler au secours du régime Wade pour lui poser une perfusion financière afin de différer une explosion sociale généralisée. La France a ainsi débloqué la première tranche, 83 millions d'euros, d'un prêt exceptionnel d'un montant global de 125 millions d'euros pour aider le Sénégal à apurer une très lourde dette intérieure.

Une aide importante, autorisée par l'Élysée, malgré les sévères mises en garde de l'ambassadeur de France, Jean-Christophe Rufin. Un article du *Canard Enchaîné* (24 décembre) se faisait l'écho du contenu si peu diplomatique de ses télégrammes à propos de la gestion de Wade père et fils : « *Le Sénégal connaît une situation financière extrêmement critique (...) et Wade demande une intervention de sauvetage (...). L'ambassadeur déconseille une aide française massive si l'on ne formule pas des exigences très fermes et l'ouverture d'un dialogue avec l'opposition. Car aux mauvaises décisions économiques s'ajoute un mystère sur la destination de fonds (...). Le président Wade et son fils font sentir qu'ils disposent de canaux de communication privilégiés de nature « privée » avec le président Sarkozy (...). Mais voilà, en FrancAfrique, les exigences évoquées par l'ambassadeur sont inconnues. On feint d'ignorer la gabegie généralisée et la corruption endémique préférant, en l'occurrence, mettre sur le dos de la crise mondiale, la situation catastrophique du Sénégal. Les signes politiques, économiques et sociaux, menant tout droit à une explosion s'accumulent pourtant dangereusement et si la vitrine sénégalaise, tant vantée, est encore debout, son arrière-boutique est ravagée. De fait, les relations incestueuses au plus haut sommet des deux États, incarnées par un conseiller commun aux deux présidents et vieille figure franc-africaine, Robert Bourgi, ne permettent aucune distance. Officiellement bien sûr, on célébrera l'amitié des peuples, on donnera un coup de neuf à la devanture mais dans les coulisses franc-africaines, on se réjouira surtout, pour Paris, d'avoir préservé son influence diplomatique dans la région et même de l'avoir renforcée. On ne manquera pas non plus, avec ce prêt salvateur, de se rappeler aux bons souvenirs de Wade alors que la France a l'ambition de vendre au Sénégal une centrale nucléaire civile, projet défendu par le fils Wade qui a beaucoup visité l'Élysée cette année.*

À condition bien sûr, de croire naïvement que cette rustine financière assainisse la situation économique et sociale du Sénégal.

Mayacine Diouf

Le Burkina Faso debout

Le 13 décembre, les Burkinabés ont répondu en nombre à l'appel du « Collectif » (CODMPP, Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques). Des marches étaient en effet organisées dans toutes les grandes villes du pays pour faire savoir au pouvoir que, dix ans après l'assassinat de Norbert Zongo, ils restent plus déterminés que jamais à obtenir justice sur les crimes du régime de Blaise Compaoré. Malgré la fermeture injustifiée toute la semaine des établissements scolaires et universitaires, la jeunesse s'est largement mobilisée : plus de 15 000 à Ouagadougou pour un meeting suivi d'un concert de soutien d'artistes burkinabés qui ont sorti pour l'occasion un album hommage : « *Norbert Zongo: dossier classé?* ».

Des représentants de Survie, du CO-FANZO et de Reporters Sans Frontières (RSF) ont pu témoigner de l'écho et du soutien international dont bénéficie le peuple burkinabé dans ce combat. Lors de la marche, qui s'est déroulée dans le calme et sans aucune dégradation, RSF avait symboliquement rebaptisé l'avenue de la Nation en « *avenue Norbert Zongo* », à l'aide d'une affiche autocollante. Une mise en scène qui a servi de prétexte aux autorités, sans doute surprises par cette mobilisation record, pour arrêter, le lundi 15, le lendemain du départ des représentants de RSF, quatre responsables du Collectif.

La tension est montée d'un cran à l'annonce de cette arrestation, qui coïncidait avec le refus des lycéens, dans de nombreux établissements du pays, de reprendre les cours tant qu'aucune explication ne leur serait fournie sur la suspension exceptionnelle des cours la semaine précédente. Finalement, ces responsables ont été libérés à l'issue d'un « *entretien* » avec le chef d'Etat-major de la gendarmerie. « *Entretien* » qui contribua largement à augmenter la portée médiatique du message du Collectif. Ses militants restent désormais en alerte quant aux éventuelles poursuites judiciaires qui pourraient en résulter, et comptent maintenir la pression concernant le dossier Norbert Zongo. Le 5 janvier, les responsables du Collectif ont été de nouveau « *convoqués* ».

SOMALIE

La chasse est ouverte

 **La quarante septième intervention militaire européenne en Afrique a démarré début décembre. Cette opération aéronavale baptisée *Atalante* (du nom de la chasseresse mythologique) vise les pirates somaliens agissant dans le golfe d'Aden.**

Comme pour les trois précédentes opérations militaires européennes en Afrique, l'initiative est française. Après l'attaque du voilier *le Ponant*, la France a proposé la création d'une force internationale sous mandat de l'ONU qui « *puisse œuvrer à la sécurité du transit maritime* » au large de la Corne de l'Afrique. En juin, une résolution (n°1816) rédigée conjointement par la France et les États-Unis et votée à l'unanimité du Conseil de sécurité, autorisait l'entrée de navires de guerre dans les eaux territoriales somaliennes pour les pays que le gouvernement fédéral de transition somalien (qui n'existe que par les forces étrangères et qui ne contrôle qu'une partie de la capitale) aurait préalablement agréés. Le texte justifiait l'utilisation de « *tous moyens nécessaires* » pour réprimer la piraterie, sous réserve de conformité avec le droit international relatif aux actions en haute mer. Après l'attaque, en septembre, d'un second navire français, le *Carré d'as* Sarkozy plaidait pour la création d'une « *une forme de police des mers* ». « *En plus de cette action préventive, je souhaite qu'il y ait des actions punitives* », ajoutait-il, (*Le Monde*, 17 septembre 2008).

En octobre 2008, alors que des pirates détiennent le « *Faina* », un cargo ukrainien chargé d'armes, dont des lance-roquettes et des chars d'assaut, une nouvelle résolution (n°1838) appelait tous les États « *intéressés par la sécurité des activités maritimes* » au large des côtes somaliennes à « *participer activement à la lutte contre la piraterie (...) en particulier en y déployant des navires de guerre ou des aéronefs militaires* ». Le 2 décembre, la résolution n°1846 appelait ces mêmes pays à se coordon-

ner, et à se saisir des « *embarcations, navires, armes et autre matériel apparenté qui servent ou dont on a de bonnes raisons de suspecter qu'ils serviront à commettre des actes de piraterie* ». Enfin le 16 décembre, la résolution n°1851 autorisait « *toutes mesures nécessaires et appropriées en Somalie* », autrement dit, des actions militaires « *préventives* » à terre et non plus simplement un droit de poursuite dans les eaux territoriales somaliennes.

Opération *Atalante*

Début novembre, le feu vert était donné par l'UE à l'opération *Atalante*, avec officiellement une triple mission : escorter les bateaux du Programme alimentaire mondial (PAM) qui transportent de l'aide humanitaire pour la Somalie, escorter des bateaux de marine marchande, et mener des opérations de « *contrôle de zone* » avec un appui aérien. À ce jour, huit pays y participent : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. C'est la première opération maritime européenne et c'est aussi la première fois que les Britanniques acceptent non seulement de participer significativement à une opération voulue par la France, mais aussi de prendre le commandement dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Les moyens matériels sont pour l'instant assez limités et inférieurs aux prévisions initiales : trois frégates fournies par la Grande-Bretagne, la France et la Grèce, et deux avions de patrouille, français et espagnol. Mais d'autres navires militaires présents pourront venir en renfort, par exemple ceux de la *Task Force 150* (force maritime internationale chargée de la lutte contre le terrorisme au nord de l'océan Indien, créée après les attentats du 11 septembre 2001). De plus, la présence militaire n'est pas limitée au cadre européen d'*Atalante*. L'OTAN et les États-Unis avaient déjà envoyé plusieurs navires, la Russie, l'Inde, le Japon, la Malaisie, la Corée du Sud, l'Iran ou encore la Chine ont également annoncé l'envoi de moyens maritimes.

D'autres, comme la Suisse, pourraient y envoyer simplement des soldats à bord de navires civils.

Des intérêts, des fins et des moyens

La raison d'une telle convergence en matière d'interventionnisme militaire est facile à comprendre, et d'ailleurs ouvertement revendiquée : 12 % du commerce maritime et 30 % du pétrole brut mondial emprunte le détroit de Bab el-Mandeb. « *Nous ne pouvons pas tolérer que les pirates, mus par leur seule avidité, menacent les approvisionnements de l'Europe* » a expliqué François Fillon (AFP, 1^{er} décembre 2008). Ce qui n'empêche pas le ministre de la Défense français de placer le prétexte humanitaire au premier plan pour justifier *Atalante* : il s'agit de la sécurisation des livraisons du Programme alimentaire mondial. Mais l'accompagnement des bateaux du PAM par des bateaux militaires existait en fait antérieurement et la difficulté persistante à trouver des pays volontaires pour mener cette mission prouve qu'il ne s'agissait nullement d'une priorité, ni même d'une réelle motivation aux résolutions de l'ONU.

Le consensus n'est toutefois pas total. Le ministre yéménite des Affaires étrangères a par exemple estimé que cette concentration militaire représentait « *un danger pour la sécurité nationale arabe* » (AFP, 10 novembre 2008). Journalistes et chercheurs restent également sceptiques quant à l'efficacité de l'opération, pour des raisons d'ordres technique ou politique. Les pirates ont considérablement accru leur rayon d'action, comme l'a montré la capture du supertanker saoudien *Sirius star* à 800 km des côtes kenyanes. Il faudrait donc beaucoup plus de moyens pour espérer sécuriser complètement le trafic maritime dans toute la région. Les armateurs sont d'ailleurs encouragés à ne pas compter que sur les forces militaires officielles et à recourir aux firmes de sécurité privées, qui connaissent un véritable boom. Mais en matière de dissuasion, certains espèrent visiblement compenser l'insuffisance des moyens matériels par la virulence et le caractère expéditif de leurs interventions. « *Les soldats d'Atalante et leurs alliés brûlent parfois d'en décou- dre. "Il faut marquer le coup, tranche un sous-officier français. Les harceler, choper les armes et le pognon et couler leurs barcasses. Ça les calmera.*

Une vérité qui dérange à Mayotte

La diffusion d'une vidéo tournée, le 22 octobre, dans le centre de rétention administrative (CRA) de Mayotte montrant des Comoriens retenus dans des conditions scandaleuses a eu le mérite de montrer d'une lumière crue la réalité de l'immigration dans l'Archipel. Sauf peut-être pour la préfecture, n'ayant décidé que des chiffres à la bouche, qui a assuré que la situation au CRA y était, ce jour-là, « *exceptionnelle* ». « *Le 22 octobre est le seul jour, sur les quatre derniers mois, où le chiffre de 200 retenus a été dépassé* (pour 60 places, ndlr) » a-t-elle précisé soulignant que les autorités des Comores ont à cette période « *compliqué* », voire même « *interdit à plusieurs reprises* » les opérations de reconduite de clandestins. Un communiqué d'une rare indécence quand on sait que la France a tout fait, depuis 1972, pour affaiblir les Comores afin que Mayotte reste française. Au détriment de son unité sociale et culturelle et malgré la vingtaine de résolutions prise par l'Assemblée générale des Nations unies entre 1975 et 1995, enjoignant à la France de respecter l'intégrité territoriale des Comores en tant qu'archipel incluant Mayotte.

Un arrangement franco-rwandais

Il n'y a plus de doutes quant à l'arrangement franco-rwandais visant à traiter l'épine des « mandats Bruguière ». Après les visites à Kigali, à l'automne et en catimini, de conseillers élyséens, l'arrestation « arrangée », le 9 novembre en Allemagne, de Rose Kabuye, proche du président rwandais Paul Kagame, son extradition « volontaire » vers la France puis sa remise en liberté sous contrôle judiciaire, voilà que la justice française a autorisé Rose Kabuye à rentrer au Rwanda pour les fêtes de Noël. La directrice du protocole rwandais avait été mise en examen par le juge antiterroriste Marc Trévidic pour complicité d'assassinats et association de malfaiteurs, le tout en relation avec une entreprise terroriste. Des chefs d'accusations gravissimes en contradiction avec une telle mesure de clémence sauf s'il y a un accord politique derrière. À moins que la justice ne trouve que l'instruction de Bruguière ne vaut finalement pas tripette juridique, ce que l'on savait depuis longtemps. Ce n'était d'ailleurs pas dans le champ juridique qu'elle s'inscrivait mais bien dans celui du politique.

On a des lois, pas eux. » (*L'express.fr*, 16 décembre 2008). Les bavures et les « dommages collatéraux » sont donc à prévoir, comme lorsque « *une frégate indienne, le Tabar, a envoyé par le fond un chalutier thaïlandais annexé par les pirates ; lesquels ont fui, alors que périssait une quinzaine de marins.* » (Ibid). Les États-Unis, dont les bombardements font régulièrement des victimes civiles somaliennes, n'ont pas caché non plus leur intention de renouer avec des opérations militaires à terre.

Par ailleurs, l'opération *Atalante* ne s'attaquera aucunement aux causes de la piraterie, comme l'ont reconnu divers responsables politiques et militaires, à savoir la guerre civile somalienne, la ruine du pays et le désespoir des populations. Or certains des promoteurs de la solution militaire actuelle, à commencer par les États-Unis, n'ont pas une mince responsabilité dans le désastre somalien (*Le Monde Diplomatique*, septembre 2006 et novembre 2007). D'autres ont profité du chaos pour piller les zones de pêches somaliennes ou se débarrasser de divers produits toxiques au large des côtes, déclenchant en réaction les premiers actes de pirateries des pêcheurs somaliens...

La piraterie a depuis dépassé le stade artisanal pour devenir « *une industrie lucrative et organisée* », si l'on en croit Christian Ménard, secrétaire de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, chargé d'un rapport sur la question (*Clicanoo* – île de la Réunion, 21 septembre 2008), ce que confirme également des observateurs régionaux (voir le site www.ardhd.org).

Selon l'ONU, le montant des rançons versées cette année s'élève à 120 millions d'euros. Elles irriguent l'économie locale et profitent d'abord à quelques investisseurs disposant des moyens les plus modernes pour organiser les attaques et recycler l'argent récolté. Selon Vincent Hugué, « *les services de renseignement occidentaux en ont identifié six ou sept* » (*L'express.fr*, 16 décembre 2008). Ce ne sont pas ces donneurs d'ordre qui sont visés par le dispositif militaire, mais les exécutants, qui risquent pourtant d'être facilement remplaçables tant que la situation humanitaire en Somalie continuera d'être « *la pire du continent* », selon le nouveau représentant spécial de l'Organisation des Nations unies

(ONU), le Mauritanien Ahmedou Ould Abdallah. Chaque année, plusieurs milliers de personnes fuient le pays par la mer, plusieurs centaines y périssent. Quitte à risquer la mort, autant que ça rapporte...

Sous-traitance

L'Union européenne s'est également préoccupée de baliser le terrain juridique, pour ce qui concerne l'arrestation et les poursuites judiciaires contre les pirates capturés. « *Au regard de leur législation nationale, quatre pays de l'UE seulement (Allemagne, Finlande, Pays-Bas et Suède) se sont dits en mesure d'arrêter et de juger des pirates* » (AFP, 8 décembre 2008), ce qui n'avait pourtant pas empêché la France de rapatrier et d'emprisonner une partie des pirates du *Ponant*, dont elle ne sait apparemment plus quoi faire actuellement. Pour combler les carences juridiques nationales, plusieurs dispositifs ont été imaginés. Des policiers des mers seront embarqués à bord de certains bateaux. « *Un navire d'un pays de l'UE qui aura arraisonné des pirates, mais que sa législation nationale n'autoriserait pas à garder prisonniers, pourra les transférer vers le navire d'un autre pays de l'UE qui lui a le droit de les emprisonner et de les juger.* » (AFP, 10 novembre 2008). Mais aucun ne souhaite évidemment encombrer ses tribunaux ou ses prisons avec des pirates somaliens. « *Du coup, l'UE a engagé de discrètes négociations avec des voisins de la Somalie, Djibouti et le Kenya, pour voir s'ils accepteraient de se faire remettre et de juger des pirates pris en flagrant délit par Atalante* » (Ibid).

Une conférence internationale sur la piraterie maritime a même été organisée à Nairobi pour faire le point sur ces questions, avec « *les représentants de quelque 40 pays, des Nations unies, de compagnies maritimes et de cabinets d'évaluation des risques (...)* Le texte préparatoire prévoit la mise en place d'un programme, estimé à 1,3 million de dollars, visant pendant six mois à renforcer le système judiciaire et les législations en vigueur au Kenya, à Djibouti, au Yémen et en Tanzanie. » (*L'express.fr*, 10 décembre 2008). À ce jour, seul le Kenya a signé un accord de coopération judiciaire avec Londres, tandis que Paris continue de négocier avec la Tanzanie et Djibouti. Cette sous-traitance judiciaire s'effectuera, bien entendu, sous réserve que les droits élémentaires des prisonniers soient respectés dans les pays « d'accueil ».

Mais qui pourrait en douter ?

Victor Sègre

TCHAD

L'heure du bilan



Le mandat de l'EUFOR, la force européenne déployée au Tchad et en Centrafrique, à forte composante française, prendra fin, normalement, en mars 2009. Premier bilan.

L'EUFOR avait, rappelons-le, un triple mandat confié par l'ONU (résolution 1778 du 25 septembre 2007). D'abord, « *contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées* », puis, « *faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations* » et enfin « *Contribuer à la protection de l'ONU, de ses installations et de son personnel, et notamment de la force dite MINURCAT* » (voir ci-dessous). Il s'agissait aussi, selon les autorités françaises, d'aider à la résolution de la crise soudanaise et à la protection des populations du Darfour.

Ce dernier point ne relevait que de la propagande, comme l'a reconnu un officier français à l'envoyé spécial du Monde (23 mai 2008) : « *Il y a eu une sorte d'emballage diplomatique, politique, médiatique et humanitaire. Le problème, c'était le Darfour. L'opinion publique en Europe, et plus encore aux États-Unis, était émue devant le « génocide ». Il fallait faire quelque chose. On l'a fait au Tchad : c'était plus facile, moins contraignant, moins sensible politiquement, qu'au Soudan. Et puis la France était sur place. Mais cela ne règle en rien les problèmes du Darfour.* »

Et pour cause : la force européenne ne s'y trouvant pas, elle n'a aucunement gêné l'épuration ethnique menée par Khartoum. Elle n'a pas non plus contrarié le soutien accordé par Idriss Déby aux mouvements rebelles soudanais, en particulier le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE).

Insécurité persistante

Par ailleurs, de l'aveu même du général Ganascia, commandant opérationnel de l'EUFOR, la conception de la force européenne est en « décalage » par rapport à la

situation rencontrée sur le terrain (*Le Figaro*, 10 juin 2008). L'EUFOR devait en effet permettre de repousser d'éventuelles attaques de miliciens soudanais contre les camps de réfugiés et de déplacés, ce qu'elle n'a pas eu à faire. En revanche, toutes les ONG présentes, ainsi que le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) ont noté un accroissement général de l'insécurité à l'intérieur comme à l'extérieur des camps, pour les populations comme pour les humanitaires. L'énorme installation militaire est en effet inopérante pour juguler la recrudescence du banditisme. « *On a un peu l'impression d'avoir un marteau et une enclume pour tuer une mouche* », résume le colonel Frédéric Garnier qui dirige le bataillon de Farchana composé de marsouins. (*Le Figaro*, 5 juin 2008). Les troupes européennes se contentent d'escorter quelques convois humanitaires et de faire ponctuellement des patrouilles qui se veulent dissuasives mais qui n'ont d'effet que le temps de leur passage. Elles mènent aussi des opérations de communication pour justifier leur présence. « *Mission non-accomplie : les populations civiles demeurent en danger à l'est du Tchad* », jugeait l'ONG Oxfam (Document d'information n°119, septembre 2008). Elles le sont d'autant plus que les forces de sécurité tchadiennes sont au mieux indifférentes, au pire complices ou auteurs des vols et exactions (les 4x4 des humanitaires en particulier sont très appréciés).

La situation au Centrafrique ne vaut pas mieux (lire page 12).

Les camps, zones de non droit

Certes l'EUFOR n'était pas censée jouer le rôle d'une force de police, ce mandat revenant à la MINURCAT. Mais la présence de la première se justifiait par la nécessité de protéger la seconde. Or si la force européenne a fini par trouver ses troupes (*Billets d'Afrique* n°165 et 166), ce n'est pas le cas de la police onusienne. En décembre 2007 déjà, le secrétaire général avait tiré la sonnette d'alarme, affirmant que sur les 300 policiers attendus, seuls 70 avaient été sélectionnés. On en comptait 148 à la mi-juin, essentiellement fournis par des pays africains, et l'effectif n'est toujours pas au complet aujourd'hui. Par ailleurs, la MINURCAT vient à peine de commencer à former les Détachements intégrés de sécurité (DIS) composés de

policiers et gendarmes tchadiens et centrafricains qui sont censé ramener la sécurité dans les camps. Une fois présents, ces derniers s'opposent-ils pour autant au recrutement forcé et aux trafics d'enfants jusqu'à présent toléré par les autorités tchadiennes, pour leur propre compte ou celui de leurs alliés du MJE ? (*Waging peace, « Trafficking and forced recruitment of child soldiers on the Chad/Sudan border »*, 6 juin 2008).

On peut en douter car, selon *La Lettre du Continent* (16 octobre 2008), les supplétifs tchadiens de la MINURCAT sont « triés sur le volet par le pouvoir en place » et recrutés sur une base ethnique. Par ailleurs, selon le général Ganascia, la force de l'ONU qu'il est question de substituer à l'EUFOR à compter de mars 2009, n'aura toujours pas le mandat de s'opposer aux recrutements forcés, même de mineurs, (*L'express.fr*, 26 septembre 2008).

Cynisme militaire...

Visiblement, tout le monde a préféré oublier que la non-utilisation d'enfants par les forces armées tchadiennes devait être, selon le secrétaire général de l'ONU, « *une condition préalable au déploiement de la Force militaire de l'Union européenne* » (Rapport S/2008/532 du 07 août 2008). On a aussi tenté, côté français, de repeindre la situation en rose pour se donner le beau rôle. Il y a quelques mois, une brève du ministère français de la Défense nous apprenait qu'Idriss Déby avait assuré au général Bentegeat, en visite fin avril, que « *le sentiment de sécurité s'améliore déjà dans le pays, grâce à la présence des troupes européennes* ». Parole d'expert ! Quelques temps plus tard, le colonel Garnier estimait lui que l'insécurité, « *elle est plus dans les esprits que réelle* ». Le même s'enthousiasmait : « *L'effet positif (...) est que nous avons redonné confiance aux gendarmes tchadiens* » (*Le Monde*, 23 mai 2008). Merci pour eux. Des ONG se sont aussi alarmées du fait que certains réfugiés et déplacés ont été poussés au retour sans que les conditions de sécurité soient réellement rétablies (voir site www.portail-humanitaire.org, 21 novembre 2008). Selon un rapport d'*International Crisis Group* (ICG), ceci s'explique par « *une formidable pression européenne, notamment française, pour obtenir des résultats quantifiables*. » (Tchad : Un nouveau cadre de résolution du conflit,

Rapport Afrique n°144, septembre 2008). Autrement dit, il fallait faire du chiffre à tout prix. Le commandant de l'EUFOR a finalement concédé « *des maladroites et des difficultés de compréhension* », « nous avons cru bien faire (...) sans doute était-ce un peu trop volontariste » (*L'express.fr*, 26 septembre 2008).

... et alibi humanitaire

Au vu de ces éléments, force est de reconnaître que rien n'aura changé dans la situation des populations civiles tchadiennes et des réfugiés soudanais au terme du mandat de l'EUFOR et que cet aspect des choses n'aura en fait servi que d'alibi. L'expérience européenne aura-t-elle été inutile ? Pas pour tout le monde. « *L'enjeu, c'est de faire progresser une culture opérationnelle commune de l'Europe* », expliquait Eric Chevallier, porte-parole du Quai d'Orsay (*20minutes.fr*, 1^{er} octobre 2008). Selon le journaliste Nicolas Gros-Verheyde, « *il ne faut pas s'y tromper ! Cette opération, comme celle de la mission Eulex au Kosovo, sont des missions d'une ampleur nouvelle pour l'UE. Si elles réussissent, l'Europe de la défense aura atteint sa capacité adulte et passera à la vitesse supérieure.* » (*Europolitique*, avril 2008.) Les militaires français sont aussi très heureux d'avoir pu expérimenter la construction d'une installation aussi importante « *à partir de rien* », en plein désert (Ibid).

Les autres bénéficiaires de cette opération sont évidemment le régime tchadien et son allié français. Accordons à la force européenne qu'elle n'est pas intervenue à ce jour directement en soutien militaire du dictateur, ce que les autres partenaires européens avaient exclu. Mais, du point de vue de la résolution de la crise militaro-politique tchadienne et de la restauration d'un Etat de droit, conditions *sine qua non* d'une véritable sécurisation des populations, le bilan de l'opération européenne est nul, comme l'avait d'ailleurs pronostiqué, avant même son déclenchement, la société civile tchadienne par la voix du Comité de suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation (CSAPR, cf. http://www.liberationafrique.org/IMG/article_PDF/article_2016.pdf). Même neutre « *une telle force peut être considérée comme un soutien au gouvernement qui par conséquent ne serait plus obligé de s'engager en faveur d'un règlement durable de la crise.* »

Déby renforcé

C'est effectivement ce qui s'est passé : le drapeau européen a fait oublier le rôle des forces tricolores d'*Epervier* qui tiennent le régime à bout de bras. Mieux, la présence militaire française pourrait bientôt bénéficier de la caution de l'ONU, au motif qu'elle servirait de support à la future MINURCAT (*La Lettre du Continent*, 16 octobre 2008). Malgré l'élimination physique de ses opposants et le maintien de l'état d'urgence, le dictateur tchadien en a aussi tiré un crédit politique, notamment par la visite de Louis Michel et de Javier Solana et par sa posture de rempart à l'instauration d'un régime lié au Soudan. Cette situation lui a permis de poursuivre dans une logique de guerre sans plus s'exposer à la moindre critique. Il s'est ainsi lancé dans une course au réarmement en vue d'une reprise du conflit après la saison des pluies. Les ventes d'armes françaises au Tchad, qui avaient atteint, selon le rapport annuel du ministère de la Défense, 5,4 millions d'euros en 2007 contre cent mille en 2006, n'ont pas faibli. On compte entre autre « *une douzaine d'hélicoptères français civils qui seront « équipés », sans doute en Afrique du Sud, ainsi que des MI-24, MI-171 et MI-35 et une myriade de missiles Milan et Eryx.* » (*La Lettre du Continent*, 11 décembre 2008).

À quoi il faut ajouter les cessions gratuites de l'armée française (véhicules blindés, automitrailleuses, etc.). En outre, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Paris sur un trafic d'armes présumé entre le Tchad et une société d'aviation américaine, *Griffon Aerospace* (AFP, 9 décembre 2008). *La Lettre du Continent* (16 octobre 2008) signalait également la livraison d'armes par les avions de transports de l'armée américaine.

De quoi assurer un avenir radieux aux populations civiles auxquelles, il y a tout juste un an le ministre de la Défense français promettait « *la joie, le bonheur et le sourire* » (*Billets d'Afrique* n°166) grâce à la présence des forces européennes.

Victor Sègre

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique* et d'ailleurs depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org/



Nicolas Sarkozy, ou la Françafrique décomplexée

Pendant la campagne des élections présidentielles en 2007, le candidat Nicolas Sarkozy a multiplié les annonces de rupture avec la politique africaine de ses prédécesseurs, dénonçant le soutien aux dictatures, la diplomatie secrète, le clientélisme, ou encore les détournements de l'aide au développement, bref la Françafrique. Pourtant, au regard des actes posés depuis sa prise de fonction à l'Élysée, le président français n'a pas tenu ses promesses : perpétuation de relations clientélistes, discours essentialiste de Dakar sur l'« homme africain », soutien à des dictateurs, défense de l'affairisme français, intervention militaire au Tchad, rôle joué par certains émissaires officieux, la politique africaine de Nicolas Sarkozy s'inscrit plus dans une continuité que dans une rupture. Elle est une perpétuation de la politique néocoloniale que chaque président français a poursuivi depuis les « indépendances » africaines.

Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée, par Samuel Foutoyet.

Préfacé par Odile Tobner.

Éditions Tribord, 160 p, 4,5 euros

Petit précis de l'histoire africaine à l'usage de Sarkozy

Un ouvrage en réponse au tristement célèbre « discours de Dakar », concentré de tous les préjugés produits depuis plus de deux siècles par les idéologues du « devoir de civilisation ».

Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy (348 p., 22 euros).



CENTRAFRIQUE

La coopération militaire française, « au détriment des victimes »

Sous tutelle militaire française, les forces centrafricaines bénéficient toujours de l'impunité et les crimes se poursuivent.

La Fédération internationale pour les droits de l'homme (FIDH), dans son dernier rapport sur la Centrafrique paru en décembre 2008 (*Déjà-vu. D(é)s accords pour la paix au détriment des victimes*), se penche sur le processus de réconciliation nationale en cours. Il se demande notamment si ce dernier remplira une autre fonction que de permettre aux acteurs politico-militaires, qui déchirent le pays depuis plus de dix ans, de s'amnistier une nouvelle fois des crimes contre l'Humanité commis à répétition. Il fait également le point sur les violations des droits de l'homme depuis le rapport de *Human Rights Watch* paru en septembre 2007. « *Le rapport de cette mission démontre que si les Forces armées centrafricaines (FACA) ont cessé la pratique de la terre brûlée, certains de ses éléments sont toujours responsables d'exé-*

cutions sommaires de civils, d'extorsions de fonds et d'arrestations arbitraires. En outre, plusieurs sources concordantes font état de détentions arbitraires, d'actes de torture et de mauvais traitements à l'égard de présumés rebelles perpétrés par les forces de sécurité centrafricaines. » Accessoirement, le rapport rapporte aussi l'appréciation du général Guillou que la France maintient (« *une anomalie administrative* » selon les termes du Premier conseiller de l'Ambassade de France en RCA, Michael Deslaines ») comme conseiller du ministre de la Défense, c'est-à-dire du général-président Bozizé, puisque ce dernier cumule les deux fonctions. Le général Guillou se contente de peu : « *les FACA ont fait des progrès sensibles. Les colonnes infernales qui incendiaient les villages, c'est du passé. Mais les crispations sont encore grandes sur le terrain, donc attention au dérapage.* » Mais surtout, il épouse les mensonges du régime quand il prétend qu'il n'y a plus d'impunité pour les militaires coupables de ces crimes. La FIDH a pu constater au contraire que « *le nombre ainsi que le fondement des procédures engagées contre des membres des FACA sont*

sans commune mesure avec l'ampleur des agissements criminels commis par certaines éléments des forces centrafricaines de sécurité » et que « *la loi d'amnistie générale adoptée par l'Assemblée nationale fin septembre procède également de ce double langage* ». Certains sont même carrément récompensés, tel « *Ngaïkossé, un des principaux responsables des crimes commis dans le Nord par la Garde républicaine entre 2005 et 2007 [qui] a été écarté du terrain militaire, pour être, depuis le mois d'août 2008, assigné à la sécurité personnelle du président à Bangui* » où il a « *récemment été promu capitaine* ». Selon *La Lettre du Continent* (13 novembre 2008), c'est au nom de l'UE que le général Guillou mettra en œuvre, entre 2009 et 2013, le plan de réorganisation des FACA qu'il a conçu. D'où deux questions : les « partenaires » européens auront-ils un véritable droit de regard sur ce qui paraît le simple prolongement de la coopération militaire française ? Et seront-ils plus regardants que cette dernière en matière de respect des Droits humains et de la lutte contre l'impunité ?

Victor Sègre

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Tél.: _____ Fax _____
 Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
 Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
 Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.
 Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.
 Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.
 Ils ont participé à ce numéro: Isabelle Méricourt, JF Dupaquier, Fausto Giudice, Mayacine Diouf, T.Borrell
 Abonnements: Matthieu Vanpeene.
 Coordination: O.Thimonier

Association Survie
 210 rue Saint-Martin
 F75003 Paris
 Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
 Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>
contact@survie.org
 Commission paritaire n° 0211G87632
 Dépôt légal: janvier 2009 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
 Abonnement:
 25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

